



Règlement du «Concours de nouvelles» Le Marque-Plage Festival du livre et de la lecture de Trégastel 2023

Article 1. Entité Organisatrice

La Commune de Trégastel, représentée par son maire, Monsieur Xavier Martin, organise un concours de nouvelles en partenariat avec les associations « Balades et Découverte » et « Dragon Rouge » à l'occasion du « Marque-Plage » le Festival du livre et de la lecture de Trégastel 2023 qui se tiendra du 8 au 9 juillet 2023. L'inscription au concours est gratuite. Il se déroulera du 9 décembre 2022 au 14 avril 2023 inclus, et des lots désignés ci-après seront remis aux trois lauréats.

Adresse de la Commune : Commune de Trégastel – Route du Dolmen - 22730 TREGASTEL

Article 2. Participants

Le concours est ouvert à toute personne à partir de 15 ans révolus.

Sont exclus de la participation : les agents de la Commune de Trégastel et les membres du jury.

La participation au concours entraîne acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Article 3. Modalités de participation et de désignation des gagnants

Attention, le non-respect des consignes suivantes entrainera automatiquement la non prise en compte de la candidature. Chaque candidat n'a droit qu'à l'envoi d'une seule nouvelle.

Inscription : Le dossier d'inscription est à retirer à la bibliothèque ou à la mairie, et est disponible sur les sites de la mairie (www.tregastel.fr), de la bibliothèque municipale (bibliotheque.tregastel.fr) et sur le site de Balades et Découverte (bd-tregastel.fr). Une autorisation parentale disponible sur la fiche d'inscription devra obligatoirement être signée manuellement par un représentant légal pour les participants mineurs. La réception de la nouvelle, de la fiche d'inscription et de l'autorisation de droit à l'image vaut pour inscription.

Envoi du dossier d'inscription par mail à concoursdenouvelles@tregastel.fr :

- Imprimez les pages 2 et 3 du dossier
 - Page 2 > Remplissez le formulaire et si nécessaire l'autorisation parentale
 - Page 3 > Remplissez l'attestation de droit à l'image
 - Scannez ou photographiez ces 2 pages
 - Joignez dans votre email 3 fichiers numériques distincts en pièces jointes :
 - fiche d'inscription • attestation droit à l'image • votre nouvelle
- Un mail de retour vous sera adressé pour valider votre inscription.

Envoi du dossier d'inscription par courrier : Concours de nouvelles « Le Marque-Plage » Bibliothèque municipale de Trégastel – Place Sainte Anne - 22730 Trégastel

- Imprimez les pages 2 et 3 du dossier
 - Page 2 > Remplissez le formulaire et si nécessaire l'autorisation parentale
 - Page 3 > Remplissez l'attestation de droit à l'image
 - Adressez dans votre courrier 3 documents :
 - fiche d'inscription • attestation droit à l'image • votre nouvelle
- **Dates du concours** : La participation complète devra être envoyée **entre le 9 décembre 2022 et le 14 avril 2023** minuit, le cachet de la poste faisant foi s'il s'agit d'un envoi postal.

- Thème : le thème est libre, mais « le dé » devra apparaître dans le texte de la nouvelle.
- Forme de la nouvelle : La nouvelle ne doit jamais avoir été publiée à compte d'éditeur. Le texte, de langue française, doit être tapé à l'ordinateur et contenir entre 7 000 et 12 000 caractères espaces compris (entre 4 et 7 pages environ). Le texte doit être écrit en police Times New Roman taille 12, interligne 2. Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.**

Astuce : Pour connaître le nombre de caractères du texte, il suffit de sélectionner tout le texte, aller dans «Révision» et cliquer sur le bouton «Statistiques».

Le jury sera sensible aux critères suivants :

- *Le choix du sujet, l'intérêt du récit et la qualité rédactionnelle.*
- *Le respect des règles d'orthographe, grammaire, ponctuation, syntaxe, conjugaison...*
- *La durée de l'action de la nouvelle s'étale sur un laps de temps assez court. Le rythme est rapide et concis. L'auteur écartera les longs développements psychologiques ou philosophiques.*
- *Peu de personnages dans la nouvelle.*
- *La chute (ouverte ou fermée) surprenante et cohérente avec le reste de l'histoire.*

- Procédure du concours : Les nouvelles reçues seront soumises régulièrement et anonymement à un jury composé de quatre membres : un membre parmi les agents du service culturel de la commune de Trégastel, deux membres de l'association « Balades et Découverte » ainsi qu'un membre de l'association « Dragon Rouge ».

Les décisions du jury seront sans appel. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants.

Il est expressément stipulé que les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile.

Remise des prix : Les gagnants seront avertis par appel téléphonique à l'issue des délibérations du jury durant la semaine du 12 juin 2023.

La remise des prix aura lieu le samedi 8 juillet 2023 lors de la cérémonie d'inauguration du « Marque-Plage » le festival du livre et de la lecture de Trégastel.

Article 4. Désignation des prix

Premier prix	D'une valeur d'environ 300 euros
Deuxième prix	D'une valeur d'environ 200 euros
Troisième prix	D'une valeur d'environ 100 euros

La liste des lots ci-dessus est limitative et tout autre frais et/ou dépenses du gagnant restera à sa charge, y compris les frais de transport jusqu'aux établissements désignés ci-dessus.

Les lots ne sont ni cessibles, ni modifiables.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque gagnant de s'assurer par ses propres moyens que les conditions et les spécificités liées aux lots lui conviennent.

Les lots ne peuvent être échangés ni contre de l'espèce ni contre un autre bien ou service.

La Commune de Trégastel décline toute responsabilité pour tout incident qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance des prix attribués ou du fait de leur utilisation.

Les lots attribués et non retirés avant le 1er septembre 2023 resteront acquis aux organisateurs.

La présence des lauréats à la remise des prix est souhaitable.

Article 5 – Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants acceptent que leurs données soient utilisées par la Commune de Trégastel pour la prise en compte de leur participation au concours. Aucun envoi d'informations commerciales ne sera effectué.

Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Commune de Trégastel - Route du Dolmen - 22730 TREGASTEL

La participation d'une nouvelle au présent concours, matérialisée par l'envoi de la nouvelle et de la fiche d'inscription, confère à l'organisateur, sans limite de temps, un droit de publier ladite nouvelle, si elle a été primée (notamment sur les sites www.bibliotheque.tregastel.fr, www.bd-tregastel.fr et www.tregastel.fr) sans versement de droits d'auteur et sans que l'auteur puisse invoquer cette publication à l'appui d'une quelconque revendication quant à un dommage indirect qu'il subirait du fait de cette publication. En particulier, les éditeurs des sites ne se portent pas garants de l'absence de copies qui pourraient être réalisées à partir des sites. Les conséquences dommageables desdites copies sont de la seule responsabilité de l'auteur, qui les accepte en adhérant à ce règlement.

Les participants pourront mettre leur œuvre en ligne ou la confier à un éditeur en faisant figurer la mention, en bas de l'œuvre, « Création réalisée dans le cadre du Festival du livre et de la lecture 2023, organisé par la Commune de Trégastel », en caractères lisibles.

Article 6 – Règlement

Le règlement de ce concours est déposé à l'étude de Maître Degardin, Huissier de justice, à Perros-Guirec. Une copie écrite peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

« Commune de Trégastel – Route du Dolmen - 22730 TREGASTEL »

ou bien par courriel à : concoursdenouvelles@tregastel.fr

La Commune de Trégastel statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Article 7 – Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur(s) nom(s) et prénom(s). L'utilisation de l'image des gagnants et/ou leur participation à une action de communication ne saurait ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Fait à Trégastel, le

Le Maire – M. Xavier MARTIN